



les question même oral, doit être mis dans le compte rendu de l'assemblée général?

Par **abdel69400**, le 11/04/2019 à 10:30

Bonjour,

j' étais pas présent à l assemblée générale, j 'avais une question qui a été dit oralement à assemblée général, mais sa a pas été mis dans le compte rendu, j'ai appelé le syndic et m'ont rétorqué que c'était pas obligatoire d'être mis dans le compte rendu (pour moi les parole s'envole mais les écrits reste

Par **Visiteur**, le 11/04/2019 à 10:42

Bonjour

Effectivement, si votre sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour, n'a pas donné lieu a décision par l'AG, vous devez demander qu'il soit inscrit au programme de la prochaine AG.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/ordre-jour-assemblee-generale-coproprietaires-13374.htm>

<https://blog.syndicexperts.com/blog/quel-est-lordre-du-jour-de-lassemblee-generale>

Par **youris**, le 11/04/2019 à 11:07

abdel69400,

généralement en fin d'A.G. il peut être prévu des questions d'intérêt général intéressant la copropriété.

mais comme vous l'écrivez, les paroles s'envolent, les écrits restent, vous devez donc faire inscrire votre question à la prochaine A.G. ainsi, la réponse sera obligatoirement mentionnée

sur son compte rendu.

salutaitons